

**CAHIER DES CHARGES
ETIQUETTES MP06-EU
(FORMAT ODETTE)**



CAHIER DES CHARGES : ETIQUETTE MP06-EU (format ODETTE)

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Domaine d'application	2
3. Type de supports d'étiquettes - Pose - Nombre.....	3
4. Dimensions et contenu - Généralités.....	3
5. Zones de données et titres	5
6. Code identificateur de donnée ou identifiant.....	5
7. Définition des données	5
8. Qualité d'impression et du code à barres.....	7

1. OBJET

Ce Cahier des Charges a pour objet de permettre le routage, la gestion des flux et la traçabilité des matières premières reçues par MICHELIN. Ces fonctions sont assurées de deux manières :

- Lecture directe des écritures en clair, par les agents de manutention.
- Lecture des informations codées à barres soit par un lecteur portable, soit par un lecteur fixe.

L'étiquette MP06 sera progressivement étendue à tous les produits reçus par MICHELIN.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce Cahier des charges est à utiliser par tous les fournisseurs du groupe MICHELIN de MP Caoutchouterie L'étiquette sera utilisée pour identifier

- L'unité de conditionnement, exemples :
 - le contenant d'élastomère (1 T ou 500 kg) en métal (réutilisable) ou en bois ou autre.
 - la palette de sacs (ou de fûts) de produit liquide ou le big-bag de produit chimique
 - le wagon ou le camion ou le container maritime d'élastomère, de charge ou de produit liquide
- L'échantillon pour mesure, qui est éventuellement prélevé sur (ou accompagne) le lot reçu.

Cette étiquette MP06-EU au format ODETTE, sera destinée essentiellement aux unités Européennes du Groupe MICHELIN.

3. TYPES DE SUPPORTS D'ÉTIQUETTES - POSE - NOMBRE

3.1. Conditions générales

Les étiquettes seront posées de manière à respecter la lisibilité des codes à barres (cf. paragraphe 8.2.5), pour la réception. Elles seront facilement repérables.

Les étiquettes et leurs supports ne devront pas présenter de risques de contamination de la matière première.

Les étiquettes MP06 des anciennes livraisons seront obligatoirement enlevées.

Dans le cas où deux exemplaires seront demandés, un exemplaire restera sur l'unité de conditionnement et l'autre exemplaire sera détachable.

3.2. Conditions particulières

3.2.1. Conteneurs métalliques de 500 kg ou 1 T

L'étiquette et/ou son support seront placés sur un grand côté du conteneur, à la partie supérieure gauche.

3.2.2. Conditionnement vrac

Lorsque le wagon, le conteneur ou le camion constitue une seule unité de conditionnement, les supports existants seront éventuellement adaptés.

3.2.3. Contenants non réutilisables

Ceci concerne notamment les conteneurs bois ou carton, les palettes sous film plastique, les palettes de sacs ou de fûts.

L'étiquette et/ou son support seront placés sur un grand côté de l'unité de conditionnement.

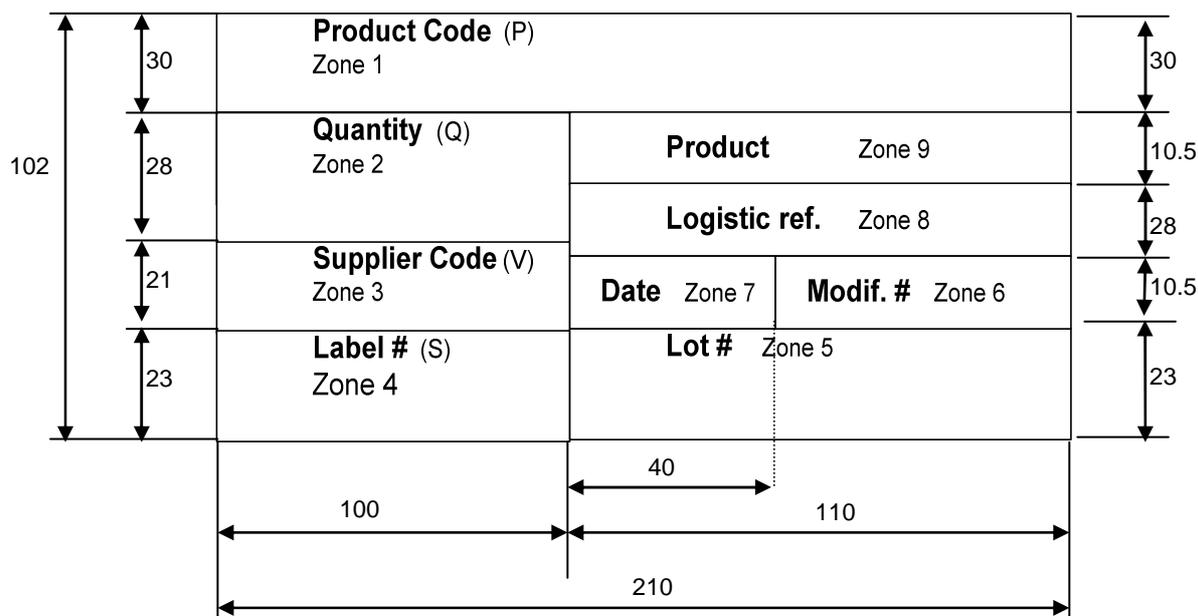
3.2.4. Big-Bag de produit chimique

L'étiquette sera placée dans la pochette transparente fixée au contenant, le long d'une couture, en partie supérieure du big-bag.

4. DIMENSIONS ET CONTENU - GENERALITES

Ce cahier des charges se réfère au document "ODETTE" GALIA ETI1 de juillet 1990 2^e édition.

Le format et les dimensions sont donnés ci-dessous.



P= Code Produit ; Q= Quantité ; V= Code Fournisseur ; S= N° de l'Étiquette ; H= N° du lot.

Les zones (1), (2), (3), (4), (5) sont des zones obligatoires. Ces données doivent apparaître à la fois en clair et en codes à barres.

La zone (8) est adaptée pour répondre aux besoins de logistique Michelin.

Comme la place est limitée, la longueur des données retenues pour les champs de l'étiquette est inférieure à la longueur maximale définie dans le TDED (U.N. Trade Data Element Directory - Dictionnaire des données commerciales des Nations Unies).

Les numéros TDED utilisés dans ce document sont destinés à mettre en relation les données de l'étiquette et les données du message d'avis d'expédition AVIEXP.

En cas de transmission par Fax, les données de l'étiquette doivent correspondre à celle du message AVIEXP ou de tout autre message.

La donnée de quantité (numérique) sera cadrée à gauche sans zéro non significatif et sans décimale. Les autres données alpha numériques seront également cadrées à gauche sans espace non significatif.

Voir exemple ci-dessous

ETIQUETTE MP06—EU

MODELE ODETTTE (IISRP Branche Europeenne)

NO PRODUIT (P) PG00501AA 	
QUANTITE (Q) 927208 KGM 	NOM DU PRODUIT FABRICANT — SITE
FOURNISSEUR (V) 18503 	
NO ETIQUETTE (S) 212230001 	NO DE LOT (H) A002112345

5 . ZONES DE DONNEES ET TITRES

Chaque zone sera délimitée par un trait fin et devra contenir, s'ils existent, son titre et son identifiant de donnée dans le coin supérieur gauche, à droite du titre.

Il est recommandé de ne pas imprimer de lignes extérieures délimitant la largeur de l'étiquette (210 mm). Les titres des zones de données seront normalement imprimés dans la langue du fournisseur en lettres majuscules de 3 mm.

6 . CODE IDENTIFICATEUR DE DONNEE OU IDENTIFIANT

Chaque élément en code à barres comportera un identifiant et un caractère de début et de fin.

L'identifiant, comme son nom l'indique, identifie l'élément de donnée et sa présence est indispensable dès l'instant où il faut lire plus d'une donnée en code à barres. L'identifiant ne sera pas imprimé dans la traduction en clair de la donnée codée à barres. Il sera composé d'un seul caractère alphabétique.

Les identifiants ci-dessous sont ceux définis par ODETTE - GALIA.

P	N° de produit
Q	Quantité
V	Code fournisseur
S	N° d'étiquette
H	N° de lot

La hauteur des identifiants sera de 3 mm. Ils seront en caractères gras.

7 . DEFINITION DES DONNEES

Les codes du TDED indiqués ci-après sont les nouveaux codes attribués à Odette et correspondent aux données utilisées dans la version 3 du message AVIEXP. Les caractéristiques du code à barres sont données au chapitre 8.

7.1. Zone numéro de produit - Repère (1)

(TDED = 7304)

Numéro attribué par l'acheteur au produit contenu dans l'emballage.

Ce sera le code produit MICHELIN tel que défini sur les commandes contrats et/ou les expressions de besoins.

Les caractères en clair seront gras et auront une hauteur de 13 mm.

La longueur, sauf indication contraire, sera de 9 caractères.

L'identifiant sera "P".

7.2. Zone quantité - Repère (2)

(TDED = 6270)

Les caractères en clair devront avoir une hauteur de 13 mm.

Le nombre de chiffres significatifs qui pourra être imprimé dans l'espace disponible sera de 6.

L'unité de mesure, sauf indication contraire, sera le kilogramme (KGM TDED 6410).

Elle sera placée à droite de la quantité en clair et en caractères de 5 mm ; elle ne sera pas en code à barres.

Le poids indiqué sera le poids net de l'unité conditionnée tel qu'indiqué sur le bordereau de livraison et dans le message AVIEXP.

L'identifiant sera "Q".

7.3. Zone code fournisseur - Repère (3)

(TDED = 3296)

Selon l'usage ODETTE, le code fournisseur sera défini comme le code attribué au fabricant par l'acheteur. Ce sera le code MICHELIN du site de fabrication.

Les caractères en clair, devront avoir une hauteur de 5 mm. La longueur sera de 6 caractères maximum.

L'identifiant sera "V".

7.4. Zone numéro d'étiquette - Repère (4)

(TDED = 7246)

Le numéro d'étiquette de chaque unité de conditionnement (appelé aussi N° de série chez MICHELIN), pas nécessairement en ordre séquentiel, **sera attribué par le fournisseur et non par l'acheteur.**

Pour un produit donné, chaque fournisseur (ou fabricant) ne devra pas répéter des numéros d'étiquettes pendant au moins un an.

Les caractères en clair devront avoir une hauteur de 5 mm.

La longueur maximum sera de 9 chiffres.

L'identifiant sera "S".

7.5. Zone numéro de lot - Repère (5)

(TDED = 7338)

Numéro de référence attribué par le fournisseur (ou le fabricant) pour identifier les produits d'un même lot de production.

Les caractères en clair auront une hauteur de 8 mm. Cette hauteur, non recommandée par Odette, est la hauteur maximum compatible avec la place disponible.

La longueur maximum sera de 10 caractères.

L'identifiant sera "H".

7.6. Zone indice de modification - Repère (6)

(TDED = 1736)

Cette zone n'est pas utilisée par MICHELIN.

7.7. Zone date - Repère (7)

(TDED = 2837)

Cette zone n'est pas utilisée par MICHELIN.

7.8. Zone référence logistique - Repère (8)

Ces informations sont destinées à améliorer la logistique entre le fournisseur et ses clients. Pour Michelin, le libellé du produit (désignation et provenance) est un élément essentiel de la logistique de réception.

Ce libellé comprendra les deux blocs suivants :

Bloc 1 : TDED 7008-1 - Désignation du produit

Ce sera le nom MICHELIN (Nom Générique Simplifié) du produit.

Il sera écrit en caractères de 13 mm de hauteur dont la largeur sera adaptée au nombre de caractères utilisés. Il aura, au maximum, 18 caractères.

Bloc 2 : TDED 7008-2 - Nom du fournisseur et du site de fabrication

Ce sera le nom MICHELIN du site fabricant.

La hauteur des lettres sera de 8 mm. Il aura, au maximum, 21 caractères.

7.9. Zone produit - Repère (9)

(TDED : 7008)

Cette zone n'est pas utilisée par MICHELIN.



8. QUALITES D'IMPRESSION ET DU CODE A BARRES

8.1. Qualité d'impression

Le papier sera blanc et imprimé en noir avec un PCS (contraste d'impression) de 75 % minimum. Pour réduire le risque de distorsion, il est recommandé d'utiliser un papier de 160 à 170 g/m², qu'il s'agisse d'un papier simple ou composite (papier et support pris dans leur ensemble) et résistant aux intempéries.

L'étiquette sera assez résistante pour conserver sa lisibilité jusqu'à la réception du produit par le client.

8.2. Qualité du code à barres

Le code à barres utilisé sera le code 39 (3 parmi 9) avec les contraintes ci-dessous.

8.2.1. Configuration du code

Les quatre caractères (\$, /, +, %) du code 39 ne seront pas utilisés sur l'étiquette ODETTE.

8.2.2. Dimension et densité du code

La hauteur des barres sera aussi proche que possible (caractéristiques de l'imprimante) de 13 mm.

La largeur moyenne des éléments étroits sera de 0,33 mm, avec une tolérance de :

$$[t] = \pm 0,11.$$

"t" est une fonction de la largeur moyenne de l'élément étroit [X] et du rapport des éléments [N].

$$t = \pm 4/27(N - 2/3)X$$

Le rapport de la largeur nominale des éléments larges à la largeur nominale des éléments étroits sera de 3 avec une plage autorisée de 2,8 à 3,2.

8.2.3. Espace entre caractères

L'espace entre deux caractères du code 39 [I] sera, à l'impression, aussi proche que possible de l'élément étroit moyen.

$$I (\text{min}) = X \text{ avec la tolérance } t$$

8.2.4. Zones de silence

Les marges de début et de fin (zones de silence) auront une largeur minimum de 6,35 mm.

8.2.5. Contraintes d'assurance qualité

Il appartiendra au fournisseur de créer des étiquettes répondant aux spécifications précédentes.

Il existe des équipements de contrôle qui permettent de s'y conformer.

Pour une meilleure compréhension du code 39, se référer au USS code 39 "Spécifications des symboles en code 39" diffusé par AIM Europe.

Tout en respectant les spécifications ci-dessus, les codes à barres devront aussi s'intégrer parfaitement dans les espaces disponibles.

Pour tous les autres paramètres, on suivra les indications portées sur la norme ISO 15416 (ANSI X3-182-1990) "BAR CODE PRINT QUALITY GUIDELINE".

Les codes à barres seront obligatoirement des classes A ou B.

Après sa mise au point et avant généralisation, chaque fournisseur adressera à MICHELIN CLERMONT, un exemplaire d'étiquette "bon à tirer" pour validation.